

Agroécologie dans le Rhin Supérieur

Des méthodes « innovantes » testées, comparées et approuvées

Comment utiliser moins de produits phytosanitaires dans les exploitations agricoles sans perdre en rentabilité économique ? Un postulat au cœur du projet transfrontalier - français, suisse, allemand - Agro Form au cours des quatre dernières années. Le 15 septembre, le bilan des expérimentations menées dans plusieurs fermes a été présenté. Avec des solutions à la clé.

Les résultats du projet Interreg «Agro Form : agroécologie dans le Rhin Supérieur» ont été présentés le 11 septembre dernier à la presse. «L'engagement en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, actuellement priorisée à tous les niveaux politiques en Europe, ne doit pas s'arrêter aux frontières», a revendiqué Bärbel Schäfer, présidente du Regierungspräsidium (conseil régional) du Bade Wurtemberg. L'objectif doit être de concilier l'agriculture et la protection de la biodiversité naturelle dans le contexte d'une coopération trans-

frontalière. Ce projet, cofinancé par l'Union européenne et mené sous le gide du Regierungspräsidium, a favorisé au cours de ces quatre dernières années l'échange des pratiques et des experts du pays de Bade, de la Rhénanie-Palatinat, de l'Alsace et de la Suisse du

Nord-Ouest. Il a également intensifié le dialogue entre les exploitations agricoles conventionnelles et celles adoptant des méthodes de production biologique.

Lefficience des pratiques, un levier accessible à « tous »

Alfred Klinghammer, animateur Ecophyto à la Chambre d'agriculture, a supervisé l'ensemble des essais qui ont été menés par quatre groupes de travail différents. Pour réduire l'usage des produits phytosanitaires, et diminuer les IFT (Indice de fréquence de traitement), trois leviers ont été identifiés. Le premier : l'efficience. Une solution « accessible à tous les agriculteurs » sans surcoût manifeste. « On peut utiliser des outils d'aide à la décision, mieux régler son pulvérisateur pour optimiser ses traitements, travailler avec des doses réduites, par exemple en



Le désherbage mécanique est une alternative efficace pour réduire les IFT. En contrepartie, elle demande davantage de temps et de l'investissement dans du nouveau matériel. © Ilona Bonjean

traitant la nuit, sans la présence du vent et d'insectes volants. » L'investissement plus tardif des céréales d'hiver est aussi mis en avant. En mesure préventive, il est aussi conseillé aux agriculteurs de vérifier régulièrement que les plantes soient exemptes d'organismes nuisibles et tenir compte du degré d'infestation avant la lutte.

Faire évoluer les systèmes de production

Le deuxième levier concerne les outils et techniques alternatives aux produits chimiques. Il y a les produits de biocontrôle comme la confusion sexuelle, les trichogrammes contre la pyrale du maïs, et tout le travail du sol en inter-rang ou sous le rang. « Mais ce levier a un coût car il faut du matériel spécifique et du temps de travail en plus. » Enfin, le troisième levier est la « reconception »

des systèmes de production. En viticulture et en arboriculture, c'est par exemple choisir des variétés et des cépages plus résistants aux maladies. Dans les filières légumière et céréalière, cela pourrait être l'intégration d'autres cultures, peu sensibles aux maladies. Ce qui voudrait dire aussi allonger les rotations. « Mais c'est un levier difficilement applicable tout seul. Produire de nouvelles choses, c'est bien, mais il faut pouvoir les vendre derrière. Il faut donc qu'il y ait de vraies filières qui soient mises en place. »

Des nouvelles formations dans le Rhin Supérieur

Outre ces leviers, il y a toujours la possibilité de se convertir à l'agriculture biologique, une filière qui continue à bien se développer en Alsace avec une valorisation qui reste intéressante à l'arrivée. Les méthodes

innovantes testées n'ont pas entraîné de pertes de rentabilité significatives. Par contre, les conclusions du projet présentent que « les procédures ayant des préjudices économiques devraient être accompagnées d'un soutien financier. » À noter enfin que des modules de formation ont été élaborés pour les filières des grandes cultures, de la viticulture, de l'arboriculture et de la production légumière visant à réduire l'utilisation des fertilisants et des produits phytosanitaires. Ils seront désormais mis en oeuvre dans la formation initiale et continue dans les trois pays du Rhin Supérieur.

Nicolas Bernard

Retrouvez les résultats détaillés des essais menés dans chaque filière à cette adresse : <https://agroecologie-rhin.eu/agro-form/ressau-de-fermes/>



Diversifier ses cultures, ici la luzerne, est l'une des possibilités mises en avant pour diminuer l'utilisation des phytos. Maïs derrière, il faut une filière bien structurée pour vendre la production. © Germain Schmitt

Photovoltaïque

Contre un projet de baisse rétroactive de tarifs Face à la baisse rétroactive envisagée par le Gouvernement des tarifs d'achat de l'électricité d'origine photovoltaïque, le secteur des énergies renouvelables s'insurge, et les Chambres d'agriculture lui emboîtent le pas.

« Transition énergétique et solaire photovoltaïque : le Gouvernement s'approprie à lancer le plan #France-Défiance », titre le Syndicat des énergies renouvelables (Ser) dans un communiqué du 17 septembre, signé par son président Jean-Louis Bat. « Alors que le Gouvernement a présenté le plan #FranceRelance, les moyens de l'Etat semblent maintenant mobilisés pour s'attaquer, rétroactivement, aux contrats d'achats photovoltaïques conclus sur la base des tarifs en vigueur avant le moratoire de 2011 », affirme-t-il. Ces tarifs avaient été établis pour tenir compte des coûts réels dans la période pionnière du photovoltaïque, quand le prix des matériels était élevé et la rentabilité du photovoltaïque encore incertaine. La remise en cause rétroactive de

ces contrats « aurait à court terme des conséquences économiques catastrophiques » : perte de chiffre d'affaires des centrales, incapacité à honorer leurs engagements vis-à-vis des banques, des sociétés d'exploitation, des sociétés de maintenance, des assureurs, etc., mise en faillite des sociétés de projets, cite le président du Ser. La Plateforme verte, association de promotion de la transition énergétique, a adressé le 18 septembre un courrier dans le même sens au ministre de l'Économie.

« Un souci pour l'ensemble des énergies renouvelables »

Si le photovoltaïque n'est pas implanté seulement chez des agriculteurs, il concerne néanmoins 11 000 exploitations agricoles, selon

l'Ademe dans une étude de 2018. La nouvelle d'une remise en cause possible des tarifs fait réagir les Chambres d'agriculture. « Si l'Etat se met à remettre en cause unilatéralement des contrats garantis, c'est un souci pour l'ensemble des énergies renouvelables », a réagi Jean-Marc Renaudeau, président de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, et référent « énergie » des Chambres. « Le business model de ceux qui ont signé ces contrats pionniers, qu'ils soient particuliers ou investisseurs, a été construit sur la base de ces tarifs d'achat. En changeant les modalités en cours de route, on remet en cause le modèle économique et la parole de l'État », a-t-il développé.

Le Ser, comme l'Ademe et l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, indique qu'il n'existe



Si le photovoltaïque n'est pas implanté seulement chez des agriculteurs, il concerne néanmoins 11 000 exploitations agricoles, selon l'Ademe dans une étude de 2018. © Ilona Bonjean

pas encore de données sur la part de l'agriculture dans la production d'électricité photovoltaïque, mais qu'une étude est en cours pour la quantifier. On sait seulement qu'en

agriculture l'électricité photovoltaïque est produite, par ordre d'importance, sur les toitures, puis dans des centrales au sol, et enfin dans des serres photovoltaïques.